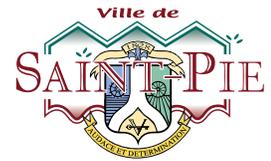


L'ÉCHO

de ma Ville



VOLUME 17
NUMÉRO 07
JUILLET 2023

WWW.VILLEST-PIE.CA



**BRIGADIER
RECHERCHÉ**

p.9

**VENTES
DE GARAGE**

p.9

FÊTE FAMILIALE
LE 26 AOÛT

p.17

**COLLECTE DE
SANG HÉMA-QUÉBEC**

p.18

CONTENU

Conseil municipal	2
Avis publics	3
Vie municipale	5
Informations sur les services	9
Développement durable	13
Histoire et patrimoine	14
Bibliothèque	15
Loisirs et culture	16
Vie communautaire	18
Calendrier de août	19

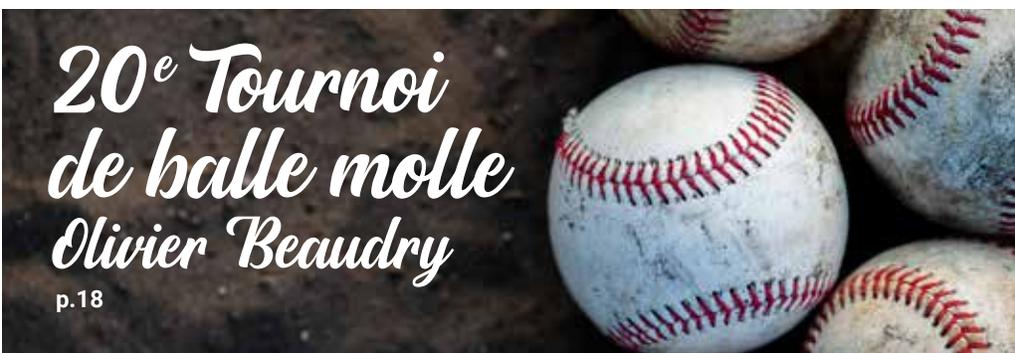


p.17

**TOURNOI DE
DEK AMICAL**

*20^e Tournoi
de balle molle
Olivier Beaudry*

p.18



À la Mairie

MAIRE



Mario St-Pierre
450 772-5574



DISTRICT 1



Geneviève Hébert
450 772-0806

DISTRICT 2



Pierre Blais
450-772-6653

DISTRICT 3



Rock Provençal
450 278-2800

DISTRICT 4



Sylvie Guévin
450 774-0698

DISTRICT 5



Luc Darsigny
450 772-6683

DISTRICT 6



Pascale Pinette
450 300-5500

Hôtel de ville



SERVICE D'URBANISME

En télétravail les mardis, jeudis et vendredis
En présentiel les lundis et mercredis
selon l'horaire de bureau
Appelez au 450 772-2488 poste 0

Édifices municipaux

Centre sportif et culturel

50, rue Garneau
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 247



Pavillon des loisirs

165, rue Lacasse
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2488, poste 246



Bibliothèque

65-A avenue Saint-François
Saint-Pie (Québec) J0H 1W0

Téléphone : 450 772-2332



Services municipaux

Dominique St-Pierre	Directrice générale et trésorière d.st-pierre@villest-pie.ca	772-2488	poste 226
Annick Lafontaine	Greffière greffe@villest-pie.ca	772-2488	poste 230
Sophie Boilard	Inspectrice en bâtiment et en environnement urbanisme@villest-pie.ca	772-2488	poste 223
Robert Choquette	Directeur des Travaux publics r.choquette@villest-pie.ca	772-2488	poste 224
Julie Nicolas	Directrice des Loisirs loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 236
Eric Sergerie	Coordonnateur en Loisirs coordo.loisirs@villest-pie.ca	772-2488	poste 227
Martine Garon	Responsable de la bibliothèque biblio@villest-pie.ca	772-2332	
Sylvain Daigneault	Directeur du Service sécurité incendie s.daigneault@villest-pie.ca	772-2488	
Yves Demers	Premiers répondants y.demers@villest-pie.ca	772-2488	
Éric Robert	Préventionniste prevention@villest-pie.ca	772-2488	poste 252

COORDONNÉES :

Hôtel de ville :
77, rue Saint-Pierre
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0
Téléphone : 450 772-2488
Télécopieur : 450 772-2233
Courriel : st-pie@villest-pie.ca
Site internet : www.villest-pie.ca

Heures d'ouverture :

Hôtel de ville
Lundi au jeudi : 8 h 30 à 16 h 30
(Fermé de 12 h 30 à 13 h)
Vendredi : 8 h à 13 h

Service de voirie
Lundi au vendredi : Horaire variable
(Fermé de 12 h à 13 h)

Urgence voirie et aqueduc :
1 888 792-7179

SPA de Drummond : 1 855 472-5700

NOUVEAU! Si vous avez des questions ou des commentaires à adresser aux conseillers municipaux, il est possible de le faire en faisant parvenir un courriel à l'adresse suivante : elus@villest-pie.ca

À partir du 24 juin

HORAIRE D'ÉTÉ BIBLIOTHÈQUE ET SOURISNET - 65-A avenue Saint-François

MARDI, MERCREDI et JEUDI de 11 h 30 à 16 h 30
de 18 h 30 à 20 h 30

LUNDI - VENDREDI - SAMEDI et DIMANCHE : Fermé

AVIS PUBLICS

AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR – RÈGLEMENT 268

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée que le conseil municipal a adopté le 2 mai 2023 le règlement numéro 268 intitulé « Règlement sur la démolition d'immeubles ».

Le règlement numéro 268 a pour objet de permettre à la municipalité de se prévaloir des dispositions contenues à la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (RLRQ, c.A-19.1) afin de s'assurer du contrôle de la démolition de certains immeubles sur son territoire. Le règlement vise les immeubles patrimoniaux au sens de la loi ainsi que les bâtiments principaux situés dans le périmètre d'urbanisation bâtis avant 1940.

À cette fin, le règlement prévoit l'interdiction de travaux de démolition complète ou partielle d'un bâtiment assujéti à moins que le propriétaire n'ait au préalable obtenu une autorisation du Comité de démolition et que la municipalité n'ait délivré un certificat autorisant la démolition.

Les dispositions du règlement portent, notamment, sur la formation et les responsabilités du Comité de démolition, les documents devant accompagner une demande, la procédure du traitement d'une demande, les critères d'évaluation d'une demande d'autorisation de démolition ainsi que les montants des amendes en cas de contravention au règlement.

La MRC des Maskoutains a délivré le certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 28 juin 2023.

Ce règlement est en vigueur depuis la délivrance du certificat de conformité de la MRC des Maskoutains et est disponible pour consultation à l'hôtel de ville, situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où toute personne intéressée peut en prendre connaissance.

Donné à Saint-Pie, ce 4 juillet 2023.
Annick Lafontaine, Greffière

AVIS PUBLIC

PROMULGATION RÈGLEMENT # 271 établissant un règlement encadrant la sécurité des citoyens et la responsabilité de la municipalité quant aux accidents et aux bris des boîtes aux lettres le long des routes publiques

RÈGLEMENT # 171-2020-01 modifiant le règlement 171-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité

1. AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal a adopté le 4 juillet 2023 les règlements mentionnés en titre.
2. Le but visé par le règlement numéro 271 est de réglementer la responsabilité de la municipalité relativement aux boîtes aux lettres.
3. Le but visé par le règlement numéro 171-2020-01 est de se conformer aux nouvelles normes du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises qui interdit, depuis le 30 septembre 2022, la récupération et la valorisation de produits visés autrement que

par les programmes officiels.

4. Ces règlements entrent en vigueur conformément aux dispositions de la Loi.
5. Toute personne intéressée peut s'adresser au bureau municipal, aux heures d'ouverture habituelles, pour en obtenir une copie imprimée ou les consulter sur le site internet de la Ville.

Donné à Saint-Pie, ce 5 juillet 2023
Annick Lafontaine, greffière

AVIS PUBLIC D'ÉLECTION

Par cet avis public, Annick Lafontaine, présidente d'élection, annonce les éléments suivants aux électrices et aux électeurs de la municipalité :

1. Le poste de conseiller au district numéro 3 est ouvert aux candidatures.
2. Toute déclaration de candidature à ce poste ouvert devra être produite au bureau de la présidente d'élection, situé au 77, rue Saint-Pierre, Saint-Pie, aux jours et heures suivants :
du 4 août 2023 au 18 août 2023
du lundi au jeudi de 8 h 30 à 12 h et de 13 h à 16 h 30
vendredi de 8 h à 13 h

A NOTER que le vendredi 18 août 2023 le bureau sera ouvert de 9 h à 16 h 30.

3. Si plus d'une personne pose sa candidature à ce même poste, un scrutin sera tenu aux dates et aux heures suivantes :

Jour du scrutin : Dimanche 17 septembre 2023 de 10 h à 20 h

Jour de vote par anticipation : Dimanche 10 septembre 2023 de 12 h à 20 h.

4. J'ai nommé madame Julie Nicolas pour agir à titre de secrétaire d'élection.
5. J'ai nommé madame Julie Nicolas comme adjointe pour recevoir les déclarations de candidature.
6. Vous pouvez me rejoindre à cette fin, au bureau de la présidente d'élection, situé au 77, rue Saint-Pierre à Saint-Pie, au numéro de téléphone 450 772-2488.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 18 juillet 2023.

La Présidente d'élection, Annick Lafontaine, greffière

AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Lors de sa séance, qui sera tenue à compter de 19 h, mardi le 1^{er} août 2023, le conseil municipal se prononcera sur la demande de dérogation mineure suivante :

No de la demande :	DM 23-14
Nom du requérant :	Francois Daunais
Emplacement :	20 avenue Montcalm
Objet de la demande :	Autoriser la prolongation de l'abri permanent vers la droite, incluant une remise attachée, à ±3.86 mètres de la ligne arrière tandis que la norme actuelle demande une marge de recul arrière de 4.88 mètres.

Cette séance de conseil municipal se tiendra à la salle du conseil de l'hôtel de ville située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie.

Les personnes et organismes qui désirent s'exprimer relativement à cette demande pourront se faire entendre par le conseil municipal au cours de cette séance.

DONNÉ à Saint-Pie ce 20^e jour de juillet 2023

par Annick Lafontaine, greffière

AVIS PUBLIC

ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION LE MARDI 1^{ER} AOÛT 2023

SUR LE PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EN VRAC DE MATÉRIAUX

Aux personnes susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement ci-dessus mentionné, avis public est donné de ce qui suit :

1. Adoption du premier projet de règlement

Lors de la séance du conseil municipal tenue le 4 juillet 2023, le conseil a adopté, par résolution, le premier projet de règlement numéro 77-96 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'entreposage en vrac de matériaux ».

2. Assemblée publique de consultation

Conformément à l'article 123 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, une assemblée publique de consultation aura lieu le mardi, 1^{er} août 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie. Au cours de l'assemblée publique, on expliquera le projet de règlement et on entendra les personnes et les organismes qui désireront s'exprimer.

3. Objet du premier projet de règlement

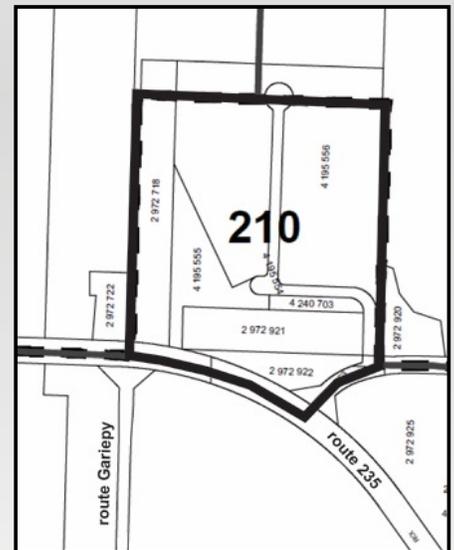
Le premier projet de règlement numéro 77-96 a pour objet d'autoriser l'entreposage en vrac de matériaux liés aux opérations d'un usage principal spécialisé dans les travaux d'excavation, de terrassement ou d'aménagement paysager (terre, sable, gravier, pierre, asphalte, béton) et de fixer les règles à respecter pour ce type d'entreposage : localisation sur le terrain, hauteur d'entreposage, obligation que l'aire d'entreposage soit ceinturée d'une clôture ou d'un talus. En plus des dispositions générales qui s'appliquent à l'ensemble du territoire, des dispositions spécifiques sont prévues pour la zone numéro 210. Ce premier projet de règlement contient des dispositions propres à un règlement susceptible d'approbation référendaire.

4. Consultation du projet de règlement

Le projet de règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 77, rue Saint-Pierre, à Saint-Pie, durant les heures régulières d'ouverture où tout intéressé peut en prendre connaissance ainsi que sur le site internet de la municipalité sous l'onglet Avis publics et règlements adoptés. Les personnes intéressées peuvent également appeler au numéro (450) 772-2488, poste 223 pour toute question ou information supplémentaire sur le projet de règlement.

DONNÉ à Saint-Pie, ce 20 juillet 2023

Annick Lafontaine, Greffière



Les versions intégrales des procès-verbaux et des règlements sont disponibles sur le site internet ou en version imprimée au bureau municipal pour toute personne qui en fera la demande auprès du secrétariat. Veuillez noter que les versions officielles sont détenues à l'hôtel de ville. Aucun frais de reproduction ou de poste ne sera exigé au demandeur.

PROCÈS-VERBAL

de la séance spéciale du lundi 19 juin 2023 à 20 h 40.

2. RENONCIATION À L'AVIS DE CONVOCATION

Tous les membres du conseil sont présents et renoncent à l'avis de convocation pour la présente séance spéciale.

4. LETTRE DE DÉMISSION DU CONSEILLER DU DISTRICT # 3 – DÉPÔT

Conformément à l'article 316, al. 3 de la Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités, la greffière dépose la lettre de démission de M. Rock Provençal, conseiller du district # 3 reçue le 7 juin 2023 avec effet immédiat.

5. TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'UN TOIT SUR LA PATINOIRE EXTÉRIEURE – REJET DES SOUMISSIONS

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a procédé à un appel d'offres public pour des travaux de construction d'un toit sur la patinoire extérieure;

CONSIDÉRANT que le conseil considère ces prix trop élevés;

CONSIDÉRANT que la Ville s'est réservé le droit de n'accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues;

En conséquence, il est résolu :

De rejeter les soumissions reçues relativement aux travaux de construction d'un toit sur la patinoire extérieure dans le cadre de l'appel d'offres 44401TTB et de n'octroyer aucun contrat.

5. PÉRIODE DE QUESTIONS ET LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 20 h 45.

PROCÈS-VERBAL

de la séance ordinaire du mardi 4 juillet 2023 à 19h.

5.1. POSTE DE BRIGADIER - DÉMISSION

Il est résolu :

QUE le conseil accuse réception de la lettre de démission de madame Céline Guay à titre de brigadière et la remercie pour ses six (6) années de loyaux services.

5.2. POSTE DE BRIGADIER - EMBAUCHE

Il est résolu :

D'autoriser l'embauche de M. Denis Laplante à titre de brigadier, à compter de la prochaine rentrée scolaire 2023-2024, conformément aux dispositions de la convention collective en vigueur.

5.3. CONGRÈS DE LA FQM (FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS) – AUTORISER L'INSCRIPTION DES ÉLUS

Il est résolu :

D'autoriser l'inscription du maire et d'un conseiller pour le congrès 2023 de la FQM et de leur rembourser les frais afférents.

5.4. DÉCLARATION D'UN CHIEN POTENTIELLEMENT DANGEREUX

Il est résolu :

QUE le conseil déclare le chien caniche standard, de couleur blanc et rouge, femelle, nommé Cookie, potentiellement dangereux en vertu des articles 8 et 9 du Règlement;

ET QUE le conseil, en vertu de l'article 11 du Règlement, ordonne au propriétaire de soumettre le chien à certaines mesures, conformément aux recommandations du médecin vétérinaire et au règlement provincial.

5.5. SERVICE RÉGIONAL DE GESTION DES ARCHIVES – DÉCLARATION D'INTÉRÊT

Il est résolu :

QUE le conseil de la Ville de Saint-Pie exprime par la présente sa volonté d'adhérer au service régional de gestion des archives, sous réserve du budget final et de l'entente à intervenir selon le nombre de municipalités participantes, le tout dans le respect des normes légales et financières d'un tel projet;

QUE les besoins de la municipalité pour la fourniture de service régional de gestion des archives seraient approximativement de 7,5 heures par semaine pour les tâches de refonte du calendrier de conservation et de mise à jour du classement et du déclassement et approximativement de 5 heures par semaine pour le classement ponctuel et la formation, pour l'année 2024.

6.1. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 334, CHEMIN LUSSIER

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire un garage détaché avec un toit une pente dont le mur avant aurait une hauteur de 3.65 mètres et arrière de 2.74 mètres tandis que la norme prescrite pour la hauteur des murs est de 3 mètres avec un toit pignon;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour la construction d'un garage détaché avec un toit une pente ainsi qu'une hauteur de mur avant de 3.65 mètres.

6.2. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 164, RUE LAJOIE

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite régulariser l'éventuelle non-conformité de son cabanon situé à 1.22 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme prescrite de 2 mètres;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour autoriser l'implantation du cabanon existant à 1.22 mètre de la ligne arrière au lieu de la norme prescrite de 2 mètres.

Adoptée à l'unanimité des conseillers

6.3. DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE – 1205, RANG DE LA RIVIÈRE NORD

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite installer une enseigne sur poteau de 12 mètres de haut au lieu de la norme prescrite de 7 mètres;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de dérogation mineure pour l'érection d'une enseigne d'une hauteur de 12 mètres au lieu de la norme prescrite de 7 mètres.

6.4. DEMANDE DE MODIFICATION AU RÈGLEMENT DE ZONAGE – 68, AVENUE SAINT-FRANÇOIS

CONSIDÉRANT que le demandeur souhaite construire 2 triplex sur le même lot;

En conséquence, il est résolu :

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme et d'accorder la demande de modification au règlement de zonage pour permettre un projet intégré de 2 immeubles de 3 logements au 68, avenue Saint-François.

6.5. AVIS DE MOTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 77-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EN VRAC DE MATÉRIAUX

Avis de motion est donné par Luc Darsigny, qu'à une séance ultérieure du conseil, le règlement numéro 77-96 modifiant le règlement de zonage numéro 77 sera présenté pour adoption.

L'objet de ce règlement est d'autoriser l'entreposage en vrac de matériaux liés aux opérations d'un usage principal spécialisé dans les travaux d'excavation, de terrassement ou d'aménagement paysager (terre, sable, gravier, pierre, asphalte, béton) et de fixer les règles à respecter pour ce type d'entreposage : localisation sur le terrain, hauteur d'entreposage, obligation que l'aire d'entreposage soit ceinturée d'une clôture ou d'un talus.

6.6. PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 77-96 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE CONCERNANT LES DISPOSITIONS APPLICABLES À L'ENTREPOSAGE EN VRAC DE MATÉRIAUX

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le premier projet de règlement numéro 77-96 intitulé « Règlement modifiant le règlement de zonage concernant les dispositions applicables à l'entreposage en vrac de matériaux »; ET QU'une assemblée de consultation soit tenue le mardi 1er août 2023 à 18 h 45 à la salle du conseil municipal située au 77, rue Saint-Pierre, afin d'expliquer le projet de règlement et d'entendre les personnes et organismes qui désirent s'exprimer à ce sujet.

7.1. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 271 ÉTABLISSANT UN RÈGLEMENT ENCADRANT LA SÉCURITÉ DES CITOYENS ET LA RESPONSABILITÉ DE LA MUNICIPALITÉ QUANT AUX ACCIDENTS ET AUX BRIS DES BOÎTES AUX LETTRES LE LONG DES ROUTES PUBLIQUES

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 271 établissant un règlement encadrant la sécurité des citoyens et la responsabilité

de la municipalité quant aux accidents et aux bris des boîtes aux lettres le long des routes publiques.

L'objet du règlement vise à régler la responsabilité de la municipalité relativement aux boîtes aux lettres.

7.2. ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 171-2020-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 171-2020 CONCERNANT L'ENLÈVEMENT DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANS LES LIMITES DE LA MUNICIPALITÉ

Il est résolu :

QUE le conseil adopte le règlement numéro 171-2020-01 modifiant le règlement 171-2020 concernant l'enlèvement des résidus domestiques dans les limites de la municipalité.

L'objet du règlement vise à se conformer aux nouvelles normes du Règlement modifiant le Règlement sur la récupération et la valorisation de produits par les entreprises qui interdit, depuis le 30 septembre 2022, la récupération et la valorisation de produits visés autrement que par les programmes officiels.

8.1. ACHAT REGROUPÉ – MANDAT À L'UMQ (UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC) POUR L'ACHAT DE DIFFÉRENTS PRODUITS CHIMIQUES UTILISÉS POUR LE TRAITEMENT DES EAUX – APPEL D'OFFRES # CHI-20242025 – CHLORE LIQUIDE

Il est résolu :

QUE la Ville de Saint-Pie confirme son adhésion au regroupement d'achats # CHI-20242025 mis en place par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) visant l'achat de Hypochlorite de sodium 12% (Chlore liquide) en vrac pour la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025 ou selon les durées contenues dans l'appel d'offres;

QUE la Ville de Saint-Pie confie à l'UMQ le mandat de préparer, en son nom et celui des autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour adjudger un ou des contrats d'achats regroupés couvrant la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2025;

QUE pour permettre à l'UMQ de préparer son document d'appel d'offres, la Ville de Saint-Pie s'engage à fournir à l'UMQ les noms et quantités de produits chimiques dont elle aura besoin annuellement en remplissant le formulaire d'inscription en ligne à la date fixée;

QUE la Ville de Saint-Pie confie à l'UMQ le mandat d'analyse des soumissions déposées et de l'adjudication des contrats, selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE si l'UMQ adjudge un contrat, la Ville de Saint-Pie s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si elle avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé;

QUE la Ville de Saint-Pie reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant taxes à chacun des participants. Ledit taux est fixé à 1.6 % pour les organisations membres de l'UMQ et à 3.5 % pour celles non-membres de l'UMQ.

8.2. TRAVAUX RUES SAINT-PAUL (DE SAINTE-CÉCILE À ROY) ET SAINT-JOSEPH – SURVEILLANCE DES TRAVAUX – OCTROI DU MANDAT

Il est résolu :

D'octroyer le mandat à la firme Tetra Tech QI inc. pour la surveillance des travaux pour un montant forfaitaire de 41 500 \$, plus taxes, conformément à leur offre de service en date du 6 juin 2023.

VIE MUNICIPALE

8.3. ANCIENNE ROUTE 235 – OPÉRATION CADASTRALE – AUTORISATION

Il est résolu :

QUE le conseil accepte de se départir d'une parcelle du lot 3 204 117 au profit des propriétaires des lots mitoyens;

QUE le conseil autorise l'opération cadastrale pour lotir le lot 3 204 117, conformément à l'offre de service de M. Bruno Ravenelle, arpenteur-géomètre, datée du 17 avril 2023;

QUE le conseil prend acte de l'engagement des deux propriétaires des lots mitoyens à défrayer tous les coûts reliés à cette acquisition; ET QUE la Ville de Saint-Pie s'engage à faire parvenir au ministère des Transports l'opération cadastrale une fois effectuée afin d'être validée et signée par celui-ci.

8.4. DROIT DE PASSAGE – AUTORISER LA SIGNATURE DE L'ENTENTE

Il est résolu :

QUE le conseil autorise la directrice générale et le maire, ou leurs substituts respectifs, à signer une entente concernant un droit de passage sur le lot numéro 4 302 041 appartenant à la Ville de Saint-Pie.

8.5. FOURNITURE DE LUMINAIRES DE RUES AU DEL – AUTORISER LE PAIEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le paiement de la facture # 9395 d'un montant de 38 562.45 \$, incluant les taxes et de la facture # 9530 d'un montant de 85 721.21 \$, incluant les taxes, toutes deux de la compagnie Énergère inc., concernant la fourniture de luminaires de rues au DEL;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des prochaines factures reliées à ce contrat, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

8.6. USINE DE FILTRATION – REMPLACEMENT D'ÉQUIPEMENT – AUTORISATION AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise le remplacement des turbidimètres à la sortie des filtres à l'usine de filtration, pour un montant de 14 169.64 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie Veolia Water Technologies Canada inc., datée du 20 mars 2023;

ET QUE le conseil autorise le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

8.7. CIRCULATION SUR LE RANG DU BAS-DE-LA-RIVIÈRE – MODIFICATION DE LA LIGNE CENTRALE

ITEM RETIRÉ

9.1. AMÉNAGEMENT D'UNE AIRE DE REPOS SUR LE TERRAIN D'HABITAT ST-PIE – AUTORISER L'ACHAT DE MOBILIER DE PARC AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

D'autoriser le Service des loisirs à procéder à l'achat de mobilier de parc pour un montant de 4 923.23 \$, incluant les taxes, conformément à la soumission de la compagnie Tessier Récréo-Parc datée du 13 juin 2023;

ET d'autoriser le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, montant qui est affecté de la manière suivante : un montant de 11 300 \$ provenant du Fonds de développement rural et le solde au surplus libre.

9.2. TERRAIN DES LOISIRS – AUTORISER L'ACHAT D'ÉQUIPEMENT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

D'autoriser l'achat et l'installation d'un DVR et de caméras au terrain des loisirs pour un montant de 4 991 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie Lussier Alarme datée du 17 juin 2023;

ET d'autoriser le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus accumulé affecté équilibre budgétaire.

9.3. FÊTE NATIONALE – REMERCIEMENTS

Il est résolu :

DE remercier le comité organisateur, les bénévoles, les commanditaires, la compagnie Royal Pyrotechnie pour les fabuleux feux d'artifice, les services des loisirs et des travaux publics et tous les participants et collaborateurs qui ont fait de cet événement un franc succès.

9.4. TERRAIN DE LA DESCENTE DE BATEAU – TOILETTE CHIMIQUE EN BÉTON – AUTORISER L'ACHAT AVEC APPROPRIATION DE SURPLUS

Il est résolu :

QUE le conseil autorise l'achat et l'installation d'une toilette chimique en béton sur le terrain de la descente de bateau, pour un montant de 9 975 \$, plus taxes, conformément à la soumission de la compagnie Patio Drummond datée du 12 juin 2023;

ET d'autoriser le service de la trésorerie à effectuer le paiement des factures en lien avec ce dossier, tout en respectant le montant de la dépense approuvé par le conseil pour celui-ci, en appropriant le surplus libre.

10.1. PROJET D'ACQUISITION D'UN SIMULATEUR DE GESTION D'INTERVENTION EN RÉALITÉ VIRTUELLE – AUTORISER LE DÉPÔT DU PROJET DANS LE CADRE DU VOLET 4 – SOUTIEN À LA COOPÉRATION INTERMUNICIPALE DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ DU MINISTÈRE DES AFFAIRES MUNICIPALES ET DE L'HABITATION

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Pie a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

CONSIDÉRANT que les municipalités de Sainte-Hélène-de-Bagot et de Saint-Dominique ainsi que la Ville de Saint-Pie désirent présenter un projet d'acquisition d'un simulateur, en réalité virtuelle, pour la gestion d'intervention en incendie et en situation d'urgence, développé par l'entreprise TacTik 360, dans le cadre du Programme

d'aide financière Fonds régions et ruralité;

En conséquence, il est résolu :

DE S'ENGAGER à participer au projet d'acquisition d'un outil d'entraînement pour les officiers du service des incendies, tel que décrit précédemment;

DE S'ENGAGER à signer une entente concernant le partage et la gestion dudit équipement de simulation;

DES'ENGAGER à assumer une partie des coûts conformément à l'entente qui sera signée entre les parties relativement à ce partage d'équipement;

D'AUTORISER le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ET DE NOMMER la Municipalité de Sainte-Hélène-de-Bagot comme organisme responsable du projet et autorisé à faire la demande pour et au nom des trois municipalités.

10.2. POSTE DE POMPIER ET PREMIER RÉPONDANT – EMBAUCHE

Il est résolu :

D'autoriser l'embauche de M. Émile Crevier Coulombe à titre de pompier et premier répondant selon la politique salariale en vigueur.

10.3. RÉNOVATION DE LA CASERNE – AUTORISATION

Il est résolu :

QUE le conseil octroie le contrat pour le remplacement des cadrages et coupe-froid de porte à la caserne à la compagnie Construction Cemec inc., pour un montant de 4 904.01 \$, plus taxes, conformément à son offre de service datée du 12 avril 2023.

11.1. SALAIRES ET COMPTES PRÉSENTÉS

Il est résolu :

D'approuver et d'entériner les dépenses et les paiements des comptes présentés :

Liste des comptes présentés :	430 966.85 \$
Total des remboursements d'emprunts déboursés	24 359.50 \$
Liste des salaires :	189 472.34 \$

14. DOCUMENTS DÉPOSÉS

- Procès-verbaux du CCU du 21 juin et du 28 juin 2023

18. LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est résolu :

QUE la séance soit levée à 21 h 15.

PÉRIODES DE QUESTIONS DE LA SÉANCE DU CONSEIL DU 4 JUILLET 2023

Modification de la ligne centrale sur le rang du Bas-de-la-Rivière : Plusieurs citoyens donnent leur avis concernant le point 8.7 à l'ordre du jour consistant à insérer une ligne centrale continue simple et mentionnent leur désaccord. Le point 8.7 à l'ordre du jour a été retiré et le conseil va rediscuter de ce sujet.

Un citoyen mentionne que les levées de chemin n'ont pas été fauchées sur le chemin de Saint-Dominique : Ce chemin appartient au ministère des Transports. La Ville va contacter le ministère pour demander que le fauchage soit effectué.

Un citoyen mentionne que des gens se promènent sur le terrain de tennis à vélo, ce qui est interdit.

Demande de suivi concernant le projet de construction d'un toit sur la patinoire extérieure : Pour le moment, le projet est sur pause. Le conseil examinera les différentes options ultérieurement.

Suivi des travaux d'infrastructures sur le rang du Bas-de-la-Rivière concernant les dates prévues pour la 2e couche de pavage : Le pavage aura lieu dans la semaine du 17 au 21 juillet, en commençant par la rue de la Présentation en allant vers la route Michon, les deux voies en même temps, comme l'année dernière.

Suivi des travaux d'infrastructures sur le rang du Bas-de-la-Rivière concernant la remise en état des terrains (pelouse) : La compagnie va recommencer les travaux. Ceux qui ont refait les travaux eux-mêmes vont recevoir un crédit.

Un citoyen demande si la Ville a eu connaissance d'une nouvelle subvention concernant les lumières décoratives : La Ville n'a pas reçu de documentation ou d'information à ce sujet.

Un citoyen demande à la Ville de modifier la réglementation concernant les feux de foyer. Il mentionne qu'ils sont une nuisance du fait de la fumée et de l'odeur et qu'ils sont nuisibles pour l'environnement : Pour le moment, le conseil ne prévoit pas de modification à la réglementation, mais la demande sera transmise au Comité de développement durable.



INFORMATIONS SUR LES SERVICES

BRIGADIER (-ÈRE) RECHERCHÉ (E)

La Ville de Saint-Pie est à la recherche d'une personne à ajouter à son équipe de brigadiers afin de venir la soutenir pour l'année scolaire 2023-2024.

Le brigadier travaillera du lundi au vendredi selon l'horaire suivant : 7 h à 8 h pour un total de 5 h par semaine. Il peut aussi remplacer, selon les besoins. Idéal pour les pré-retraités et retraités!

Conditions et salaire selon la convention en vigueur.

Pour postuler : faites parvenir votre c.v. à Dominique St-Pierre à d.st-pierre@villess-pie.ca ou en personne à la réception de l'hôtel de ville au 77, rue Saint-Pierre.

Pour informations :
450 772-2488 poste 226



CHIENS BRUYANTS

Avec la saison estivale, toute la famille en profite dehors, même les amis poilus! Il est important de se rappeler que selon le règlement 194-2018, il est interdit de laisser son chien japper de façon à troubler la tranquillité du voisinage.

Si un ou des chiens sont dérangeants en raison de leurs jappements, il est possible de faire une plainte en appelant la SPAD au

1-855-472-5700 durant les heures d'ouverture. En dehors de ces heures, vous devez contacter la Sûreté du Québec.

CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR :

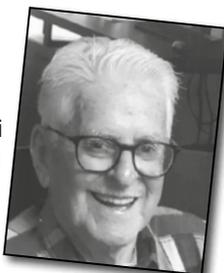
Si vous désirez qu'une intervention soit effectuée, vous devez absolument faire une plainte écrite. Pour que celle-ci soit prise en compte, les aboiements doivent être excessifs. Un chien qui jappe quelques instants n'est pas matière à faire une plainte. Cette dernière peut mener à une contravention au propriétaire de l'animal et même jusqu'à la cour. Si vous en décidez autrement, il n'y aura aucune suite. Par ailleurs, lorsqu'une plainte est effectuée, l'intervention peut être menée au courant de la semaine sans être exécutée à l'instant même.

FIERTÉ DE SAINT-PIE

LUMIÈRES SUR BENOIT FOURNIER

« Ben » pour ses proches et amis, demeure un géant parmi nous. Trônant du haut de ses 98 ans, il représente bien les aînés de Saint-Pie. Membre actif des Chevaliers de Colomb, il a toujours supporté son Conseil depuis 1951 et même pour une levée de fonds charitable en mars 2023.

Grand merci Ben!



VENTE DE GARAGE

12 ET 13 AOÛT

Selon le règlement numéro 201 concernant les ventes-débaras (ventes de garage), deux fins de semaine sont autorisées durant l'année, soit la deuxième fin de semaine du mois de juin et la deuxième fin de semaine du mois d'août.

La prochaine vente de garage autorisée aura donc lieu les 12 et 13 août prochains. De plus, les conditions suivantes doivent être respectées :

- Une vente-débaras ne peut être tenue en d'autres temps qu'entre 8 heures et 17 heures et elle doit s'effectuer à l'extérieur du bâtiment.
- La vente ne peut durer plus de deux jours consécutifs.
- Ne peut être mis en vente des aliments ou des breuvages pendant la vente-débaras.
- Il est interdit d'annoncer par enseigne une vente-débaras ailleurs que sur le terrain où a lieu la vente. Une seule enseigne d'une superficie maximum de 6 pieds carrés est autorisée sur le site. L'enseigne peut être installée au plus tôt 24 heures avant le début de la vente et devra être enlevée immédiatement après la fin de la vente.
- Aucune vente-débaras ne doit avoir lieu ou empiéter sur le trottoir et sur la rue.
- À la fin de la vente, le propriétaire ou le locataire doit nettoyer complètement son terrain.
- La vente-débaras ne doit nuire d'aucune sorte à la visibilité des automobilistes et des piétons.

Si vous avez des questions, contactez l'hôtel de ville au 450 772-2488

RETAILLES DE CÈDRES

UN SERVICE DE RÉCUPÉRATION À VOTRE PORTE !

Il existe, sur notre territoire, un service gratuit de récupération de retailles de cèdres du lundi au samedi.

L'entreprise Extra Cèdres inc. de Saint-Cécile-de-Milton récupère sans frais ces matières organiques qui, une fois récupérées, serviront à fabriquer de l'huile essentielle de cèdres. Il vous suffit de contacter les représentants aux numéros suivants:

450 773-1000 OU 450 278-1000

★ Prenez note qu'uniquement les retailles de cèdres (feuillage vert) sont acceptées.

Nous vous invitons à participer en grand nombre à ce service de récupération. Un autre bon geste pour notre environnement! Pour plus d'informations, il est possible de consulter le site web de l'entreprise au

➔ www.extracedres.com ➔

ÉMONDAGE

Pendant la belle saison, aux endroits nécessaires, à travers tout le territoire, les employés de la voirie vont émonder certains arbres et arbustes.

Les employés vont couper des branches ou des arbustes le long des voies publiques et des trottoirs, pour améliorer la visibilité et rendre la circulation plus facile et sécuritaire.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

PRÉVENTION INCENDIE

PILES AU LITHIUM-ION



Les piles au lithium-ion sont très présentes autour de nous, dans les téléphones, ordinateurs portables, cigarettes électroniques, jouets, etc. Saviez-vous que ces piles peuvent prendre feu si elles sont mal utilisées. Voici quelques conseils pour éviter le pire.

Recharge

- ☑ Attendre que les piles atteignent la température ambiante avant de les recharger
- ☑ Ne tentez jamais de recharger une pile à une température sous le point de congélation
- ☑ Ne dépassez pas le temps de charge recommandé
- ☑ Ne rechargez pas votre appareil sur une surface molle, comme un divan ou un lit. Les surfaces molles peuvent emprisonner la chaleur autour de la pile
- ☑ Utilisez votre chargeur dans un endroit où vous pouvez le surveiller en cas de surchauffe.
- ☑ Utilisez le chargeur fourni avec votre appareil. Si vous devez acheter ou remplacer un chargeur, assurez-vous que la tension et le courant sont compatibles avec votre appareil
- ☑ Utilisez un chargeur sur lequel figure l'une des marques de certification canadiennes reconnues, comme CSA, cUL ou cETL. Ces marques indiquent qu'un produit répond aux normes canadiennes en matière de sécurité électrique. Les chargeurs qui ne respectent pas ces normes peuvent présenter des risques de décharge électrique et d'incendie.

Entreposage

- ☑ Les piles peuvent s'enflammer et même exploser lorsqu'elles entrent en contact avec du métal. Ne les entreposez pas dans un endroit où elles peuvent entrer en contact avec de la monnaie ou des clés, comme dans des poches ou un sac à main.
- ☑ Entreposez les piles dans leur emballage original dans un endroit frais et sombre, à l'écart des produits chimiques ménagers
- ☑ Conservez les piles hors de la portée des enfants
- ☑ Transportez les piles de votre produit de vapotage dans un étui protecteur qui n'est pas fait de métal
- ☑ Retirez les piles des appareils qui ne sont pas utilisés pendant une longue période, comme les décorations saisonnières
- ☑ N'entreposez pas de piles à des températures sous le point de congélation, comme dans votre congélateur

POUR VOUS DÉPARTIR DE VOS PILES, NE LES JETEZ SURTOUT PAS AUX POUBELLES. IL Y A DIVERS POINTS DE DÉPÔT UN PEU PARTOUT AU QUÉBEC.

Pour connaître le plus près de chez vous, consulter le site :

WWW.APPELARECYCLER.CA

Source : www.canada.ca/fr/sante-canada/services/securite-jouets/securite-piles.html



COLLECTE DE RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

LES CITOYENS SONT ENCORE ET TOUJOURS AU RENDEZ-VOUS!

Encore cette année, la collecte printanière de résidus domestiques dangereux (RDD), fut couronnée de succès. Alors que l'entrepreneur chargé de la collecte avait informé la Régie que cette année, ils avaient remarqué une diminution importante de la participation à ces collectes tenues dans d'autres municipalités du territoire québécois, nous avons pu constater que les citoyens du territoire de la Régie sont toujours aussi présents et concernés par la saine gestion de leurs résidus dangereux.

Le 27 mai dernier, c'est sous la supervision du personnel de la Régie, assisté par des bénévoles du groupe scout Les Mascoutains de Saint-Hyacinthe, que les **1261** participants (1 273 en 2022) se sont déplacés vers le site de la collecte pour y déposer une quantité de **26,6 t m de résidus** (26,65 kg en 2022).

En conséquence, ces résidus susceptibles d'être très nocifs pour l'environnement ont été déviés de l'enfouissement. La majorité des matières fut récupérée par la firme Clean Harbors Québec inc. Alors que, de son côté, Gaz propane Maska a assuré la gestion sécuritaire de **628 kg** de bonbonnes de propane ainsi détournés de l'enfouissement.

Bien que la Régie invite la population à se prévaloir de son service de collectes annuelles de résidus domestiques dangereux, elle encourage également les citoyens à utiliser les services permanents et gratuits de récupération offerts sur son territoire, tout au long de l'année. De plus, elle tient à rappeler que les collectes automnales de résidus domestiques dangereux se tiendront les **9 et 16 septembre prochains**, respectivement à Saint-Hyacinthe ainsi qu'à Saint-Jude et à Acton Vale. On vous y attend en grand nombre pour « **faire exploser** » le taux de participation.





POLITIQUE D'ACHAT DE COUCHES RÉUTILISABLES ET DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES

En 2009, la Ville de Saint-Pie a choisi d'offrir un programme de subvention de couches lavables pour bébé. Cette mesure vise à encourager les parents du territoire qui décident d'adopter ce type de couches pour le bien-être de leur enfant et pour l'environnement. En 2021, le conseil municipal bonifie cette politique en y ajoutant les produits d'hygiène durables pour répondre aux besoins des femmes et des aînées.

Critères d'admissibilité pour tous

- Être résident de Saint-Pie;
- Si le demandeur est un propriétaire, son compte de taxes municipales ne doit pas indiquer d'arrérages;
- Pour tout demandeur, aucune somme ne doit être due au Service des loisirs;
- Remettre le formulaire et les pièces justificatives au cours des 3 mois suivant l'achat.
- Remplir le formulaire de demande d'aide financière et signer le contrat d'engagement écologique de la Ville de Saint-Pie;

Subvention pour les couches lavables pour bébé

Le montant versé par subvention est d'une valeur maximale du montant de l'achat, jusqu'à concurrence de 100 \$ pour un

premier ensemble de 20 couches lavables. Un montant de 50 \$ sera remboursé pour l'achat d'un deuxième ensemble.

Critères d'admissibilité pour l'achat de couches réutilisables pour bébé:

- Être parent d'un enfant de moins de 12 mois;
- Acheter un ensemble de couches lavables et réutilisables de 20 couches (minimum) neuves (100% de la subvention) ou d'occasion (50% de la subvention);
- Acheter du tissu et des accessoires dans le but de confectionner soi-même ses couches lavables (50% de la subvention);
- La date de la facture doit se situer dans la période entre le 6ème mois précédant la date de l'accouchement et le 6ème mois suivant cette même date;
- Les achats doivent être faits avant que l'enfant atteigne l'âge de 6 mois;
- Déposer une seule demande par enfant admissible.
- Fournir une preuve de naissance de votre enfant (certificat ou acte de naissance). Cette preuve peut être acheminée dans un second envoi. La subvention sera versée uniquement lors de la réception de tous les documents.

NOUVEAU! Subvention pour les produits d'hygiène durables

Le montant versé pour la subvention pour les produits d'hygiène est un remboursement de 50%, jusqu'à concurrence de 50 \$ par personne, par année, sur l'achat de produits d'hygiène durables neufs.

Valide pour les items suivants :

- coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, sous-vêtements de menstruation lavables, éponges;
- Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie;
- Protection pour incontinence lavable;

Critères d'admissibilité pour l'achat de produits d'hygiène durables :

- Acheter un ou des produits d'hygiène féminine durables de tout type (coupe menstruelle, serviettes hygiéniques lavables, éponges);
- Acheter un ou des produits d'hygiène durables de tout type (Sous-vêtements lavables pour incontinence urinaire ou énurésie, protection pour incontinence lavable);
- Déposer une seule demande par année, par personne admissible;
- Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

IMPACT SUR L'ENVIRONNEMENT

Enfouir une tonne de déchets coûte en moyenne 130 \$. En détournant des sites d'enfouissement les millions de couches qui seront jetées cette année au Québec, qui représentent près de 60 000 tonnes de déchets, on parle alors d'une possibilité d'économie de près de 8 millions de dollars!

À l'échelle municipale, ce chiffre est bien sûr moindre, mais assez intéressant pour qu'il soit considéré dans les orientations de la politique familiale.

Quelques données qui font réfléchir...

- ▶ Un enfant utilisera environ 6 000 couches jetables avant d'atteindre le stade de la propreté.
- ▶ Une couche lavable remplace 230 couches jetables.

- ▶ Les couches jetables prennent de 300 à 500 ans à se décomposer pour seulement 4 à 5 heures d'utilisation ... Une couche lavable s'utilise 200 fois et se décompose totalement en 6 mois.
- ▶ La production des couches jetables requiert 41 % plus d'eau que la production et l'entretien des couches lavables.
- ▶ Une couche jetable nécessite, à elle seule, 120 m3 d'eau pour sa fabrication, en plus de tous les matériaux polluants (plastique) et produits chimiques qui forment la couche absorbante. En revanche, il faudra 83 m3 d'eau pour laver une couche réutilisable durant toute sa vie utile, qui est de deux à trois ans.
- ▶ L'utilisation des couches lavables

correspond à l'ajout d'une lessive par semaine.

- ▶ Au Canada, c'est 2 400 000 d'arbres que nous coupons chaque année pour la production de couches jetables, c'est environ 5 à 12 arbres par enfant.
- ▶ Certaines marques de couches lavables proposent des modèles qui s'adaptent à la taille de bébé. L'achat des couches se fait en une seule fois et servent durant toute la croissance du bébé.
- ▶ Au Québec, les couches à usage unique représentent le 3e déchet en importance dans les sites d'enfouissement. Selon le réseau National Women's Health Network, 12 milliards de serviettes hygiéniques et 7 millions de tampons sont jetés annuellement dans le monde.

INFORMATIONS SUR LES SERVICES

FORMULAIRE DE REMBOURSEMENT ET D'ENGAGEMENT MORAL

POUR L'UTILISATION DE PRODUITS D'HYGIÈNE DURABLES ET DE COUCHES RÉUTILISABLES



DEMANDEUR

NOM _____ PRÉNOM _____

TÉLÉPHONE (résidence ou cellulaire) _____ COURRIEL _____

NOM DU PARENT/TUTEUR (POUR LES MOINS DE 18 ANS) _____

SIGNATURE DU PARENT

Pour les demandeurs de 18 ans et moins, la demande doit être réalisée par le parent ou le tuteur.

ADRESSE POSTALE

NUMÉRO CIVIQUE _____ RUE _____

VILLE _____ PROVINCE _____ CODE POSTAL _____

ARTICLES POUR LESQUELS LA SUBVENTION EST DEMANDÉE

Articles	Nombre	Numéro de facture	Montant
Coupe menstruelle			
Protège-dessous lavable			
Serviette hygiénique lavable			
Éponge			
Culotte et autre sous-vêtement de menstruation			
Sous-vêtement lavable pour incontinence urinaire ou énurésie			
Protection pour incontinence lavable			
Couche lavable			

À JOINDRE OBLIGATOIREMENT À VOTRE DEMANDE

- La ou les factures;
 - Les bons de commande ne sont pas acceptés;
 - Pour les achats en ligne, les bons de commande seront acceptés, vous devez toutefois fournir également une preuve de paiement, par exemple un relevé de carte de crédit;
 - L'adresse de livraison doit être identique à celle de votre preuve de résidence.
- Une copie d'une preuve de résidence sur le territoire de la municipalité de Saint-Pie; (ex.: bail, compte de taxes, carte d'identité avec adresse, permis de conduire).
- La preuve de naissance pour la subvention des couches lavables.

Faites parvenir tous ces documents par courriel à st-pie@villest-pie.ca** ou présentez-vous au bureau municipal situé au 77, rue St-Pierre, à Saint-Pie.

** Les documents peuvent être scannés ou pris en photo et ensuite joints au courriel.

ENGAGEMENT MORAL

- Je reconnais avoir fait une demande de subvention de _____ \$ à la Municipalité de Saint-Pie pour l'achat de produits d'hygiène durable ou de couches réutilisables.
- Je certifie que :
 - les renseignements fournis sont véridiques ;
 - si je suis un propriétaire, mon compte de taxes municipales n'indique pas d'arrérages ;

- je ne dois aucune somme au Service des loisirs (frais d'inscription, frais de garde, etc.);
- Je m'engage à utiliser les produits d'hygiène durables ou les couches réutilisables acquis.
- Une seule demande par année, par personne admissible est acceptée pour les produits d'hygiène durables. Une seule réclamation par enfants pour les couches réutilisables est acceptée.
- En connaissance de cause, je signe le présent engagement.

SIGNATURE DU DEMANDEUR _____

DATE _____

SECTION RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION

PIÈCES
JUSTIFICATIVES
REÇUES

- Preuve de résidence
- Preuve d'achat (produits neufs)
- Déclaration de transaction (produits usagés)

VÉRIFICATIONS
EFFECTUÉES

- État de compte des taxes municipales (si propriétaire)
- État de compte Service des loisirs

PREUVE D'ACHAT

- État de compte Médiathèque Élise-Courville
- Facture originale

INITIALES _____

VOTRE PELOUSE ET VOUS

Eh oui! Si l'on revoyait nos façons de faire en pensant à leur impact à long terme. Est-ce que nous répondons à nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures?



Arroser la pelouse, est-ce nécessaire?

L'arrosage des pelouses constitue la principale source d'augmentation de la consommation d'eau potable en été. Durant cette période, notre consommation d'eau peut parfois atteindre jusqu'à 50% de plus qu'à l'habitude dont le principal responsable est le gazon.



Miser sur un gazon plus long d'une hauteur idéale de 8 à 10 cm?

Plus l'herbe est longue, plus elle peut capter la rosée, ce qui lui permet de s'enraciner plus profondément et d'augmenter l'humidité de la pelouse, la rendant plus tolérante à la sécheresse. De plus, une surface gazonnée tondue moins fréquemment fait partie de la solution pour éviter la formation des îlots de chaleur dans les villes. Tout comme les arbres, le gazon produit de l'oxygène et rafraîchit l'air ambiant.

Rappelez-vous qu'un gazon jaune n'est pas mort, il est en dormance. Il est inutile de l'arroser. Il reverdira naturellement lors de la prochaine pluie.



Et si vous **récupérez l'eau de pluie** pour l'arrosage extérieur? Des barils de récupération installés à vos gouttières ou encore quelques jolis cache-pots vides laissés à l'extérieur feront le travail. Si l'eau des gouttières n'est pas récupérée, dirigez-la vers les surfaces gazonnées. Sinon, elle ruisselle sur les surfaces dures en transportant débris et contaminants (sel de déglçage, huiles de la chaussée, pesticides, etc.) vers les égouts puis vers les cours d'eau.



Pratiquer l'herbicyclage, c'est quoi ça?

C'est laisser les résidus de gazon sur place lors de la tonte, ce qui agit comme fertilisant. Prenez soin de ne pas diriger l'herbe coupée vers la rue ou les surfaces dures qui se dirigeront vers les égouts puis les cours d'eau.

Un terrain vert comme un « green » de golf, encore aujourd'hui? Diversifier les semences en intégrant différentes espèces végétales, ce qui renforce la résilience de la pelouse. Le trèfle blanc, le lotier, la fétuque gazonnante en sont des exemples. Ils sont mieux adaptés à notre climat et à la sécheresse.



Aérer le sol?

Si l'eau ne pénètre pas dans le sol ou vous remarquez la présence du plantain majeur, de la matricaire odorante, voici des indices démontrant que votre sol est possiblement compact. Une pelouse piétinée fréquemment et contenant beaucoup de chaume doit être aérée, de préférence à la fin de l'été.

Et voilà! Ce sont quelques façons de changer certaines de nos habitudes tout en comblant nos besoins actuels sans compromettre ceux des générations futures. Vous pratiquerez le développement durable! Bravo!

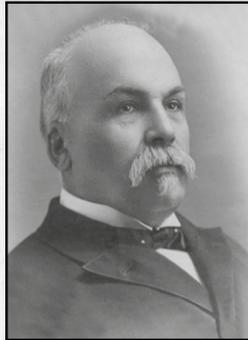
PROFITEZ DE CE BEL ÉTÉ!

DES GENS NÉS À SAINT-PIE QUI ONT RAYONNÉ UN PEU PARTOUT

PAR RICHARD ST-PIERRE / RICHARD.ST-PIE@VIDEOTRON.CA

JÉRÔME-ADOLPHE CHICOYNE

Né le 22 août 1844, fils de Jérôme et Dorothée Deslandes Champigny, entre au séminaire de Saint-Hyacinthe en 1855. Ses études sont interrompues par un séjour dans les manufactures de la Nouvelle Angleterre et un bref passage au noviciat des Oblats à Montréal. Il étudie le droit à temps partiel et est finalement admis au barreau en 1868. Nommé agent d'immigration à Montréal en 1873 par le gouvernement provincial en vue de « travailler au rapatriement des Canadiens immigrés », il donne des conférences, repère les meilleures terres à coloniser et enquête sur les sociétés de colonisation. En 1875, il s'installe dans la communauté naissante de La Patrie où il en sera le maire. Il tente d'attirer des investisseurs. Le gouvernement aboli peu après la politique de rapatriement et Chicoyne s'installe alors d'abord à Mégantic puis à Sherbrooke. On le retrouve rédacteur en chef, puis propriétaire du Pionnier de Sherbrooke de 1888 à 1901. Il collabore également au Courrier de Saint-Hyacinthe et L'Opinion publique. On le retrouve maire de Sherbrooke de 1890 à 1892, après l'avoir été aussi à Mégantic. D'allégeance conservatrice, il est élu à l'Assemblée législative le 8 mars 1892 par les électeurs du comté de Wolfe. Intéressé à la colonisation, à la réforme des institutions politiques, aux affaires municipales, à la fiscalité et au droit civil, il devient l'un des membres les plus respectés de l'Assemblée législative. Réélu en 1897 et 1900. Ne s'est pas représenté en 1904. Il décède le 30 septembre 1910 à Saint-Hyacinthe à l'âge de 66 ans. Il avait épousé Rose-Caroline Perreault, le 7 janvier 1868 à la cathédrale de Saint-Hyacinthe.



SIMONE FLIBOTTE

Née le 10 février 1922, fille de Ernest Flibotte et Flora Champigny, elle est baptisée Marie Simone Florette Selphride le lendemain à Saint-Pie. Ses parents quittent tôt pour s'établir à Montréal. Elle fit ses études anglaises et françaises chez les Sœurs Jésus-Marie. Dès l'âge de 8 ans, elle commence l'étude du piano continuant plus tard avec mesdames Lefebvre et Chouinard. S'intéressant au chant, elle étudie d'abord avec Salvator Issaurel et M. Roberval avant de poursuivre avec José de Laquerrière, directeur du chœur de France dont elle

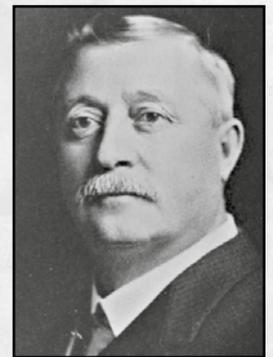


fait partie. Elle chanta, à maintes reprises, comme soliste dans plusieurs institutions de Montréal. En 1939, elle débute à la radio au programme « Nos Talents Locaux » avec comme annonceur Michel Normandin, du poste CHLP. Puis ce fut à CKAC avec Ken Soble. En 1942, sur l'invitation de Paul-Émile Corbeil, elle se démarque au programme « Première Audition » par sa voix riche de mezzo-soprano. Plus tard soprano, elle se produisit dans de nombreux pays d'Europe. Elle représenta le Canada en compagnie de 18 autres chanteuses du Commonwealth au couronnement d'Élisabeth II. Elle donna des récitals au Canada et enseigna le chant à St-Jean-sur-Richelieu pendant plusieurs années. Elle était l'épouse du baryton Florian Vallée. Mme Flibotte fut directrice artistique de l'Oper'Arpège et membre de la Fondation Charles-Émile Gadbois. Elle est décédée le 17 mai 2002 à Montréal.



LÉONILDE CHARLES BACHAND

Né le 6 octobre 1854, 6e des 11 enfants de Joseph Charles Bachand, notaire, et Rosalie Denonville nés à Saint Pie. Devenu médecin en 1878, il épouse Georgine Camirand en la cathédrale St-Michel à Sherbrooke, le 9 septembre 1878. Ils s'établirent à Coaticook. Cinq enfants naîtront de cette union dont trois atteindront l'âge adulte. Il fut maire de cette municipalité de 1896 à 1903. On retrouve ensuite la famille Bachand à Sherbrooke. Toujours intéressé par la politique municipale, il est élu par acclamation aux élections du 19 janvier 1908 et succède William Farwell comme maire. Le 1^{er} mai 1908, près de six ans après le début de la campagne pour un service municipal d'électricité, la Cité de Sherbrooke prend officiellement possession du système de gaz et d'électricité de la « Sherbrooke Power and Gaz ». Il sera également maire pour l'année 1909. Il décède en cette ville le 5 juillet 1926 à 71 ans. On retrouve une rue Bachand en son honneur tant à Coaticook qu'à Sherbrooke.



Un plaisir pour moi de vous faire connaître ces trois personnalités.

NOUVEAUTÉS



VOUS ÊTES EN QUÊTE D'INSPIRATION, PRÊT À DÉCOUVRIR DE NOUVEAUX GENRES LITTÉRAIRES? Des suggestions de lecture ont été préparé pour vous. Adressez-vous au comptoir d'accueil de la bibliothèque pour consulter les listes afin de vous inspirer pour cet été. Bonne lecture!



ABOLITION DES FRAIS DE RETARD

en bibliothèque publique



La bibliothèque est fermée et vous voulez retourner vos livres avant qu'il ne soit trop tard? Utilisez la chute à livres à l'extérieur de la bibliothèque près de l'entrée principale. Vous pouvez y déposer vos livres en tout temps. Aucuns frais ne seront associés au retard de documents. Nous continuerons à envoyer des avis et à vous contacter par téléphone pour les documents ayant dépassée leur date de retour. Après 6 semaines de retard, les documents seront déclarés perdus et une facture sera émise. Nous comptons sur votre collaboration pour que toutes et tous puissent profiter des livres disponibles à la bibliothèque.



EXPOSITION

L'exposition de **M. Mario Cliche** est en cours.

Venez admirer 11 de ses œuvres qui sont sa propre interprétation qu'il fait de la nature.



Il reste encore quelques semaines pour découvrir le Sentier des contes du Club de lecture d'été TD pour y lire en plein air l'histoire Trésor de l'auteure Mireille Messier et l'illustratrice Irene Luxbacher.

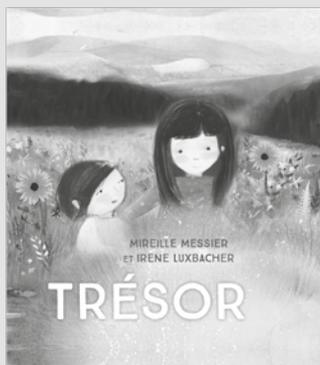
Le sentier qui se trouve au Parc Euclide-Lacasse (en face du marché Tradition) comporte 18 panneaux avec le texte et les illustrations du livre. En suivant le sentier, les enfants et leur famille peuvent ainsi découvrir l'histoire en extérieur. Pour ceux qui le désirent, le livre est disponible à la bibliothèque municipale.

Rappelons que le Club de lecture TD existe depuis plus de 20 ans. Ce dernier vise à faire découvrir le plaisir de lire aux enfants. Offert dans plus de 2 200 bibliothèques au Canada, le programme est géré par Bibliothèque et Archives Canada et la Bibliothèque publique de Toronto, en collaboration avec le Groupe Banque TD.

Pour information 450-772-2332

Je souhaite à tous les jeunes lecteurs de magnifiques vacances d'été! Tu es inscrit au club de lecture d'été TD et tu as besoin de suggestions de livres pour ton carnet? Encore quelques rencontres auront lieu à la bibliothèque le mercredi après-midi.

Le **9 août**, pour souligner la dernière rencontre, participez à une activité toute spéciale réservée aux jeunes de Saint-Pie. Maman, Papa, Grand-maman ou Grand-papa sont aussi invités! Assistez à la conférence « Survolons les oiseaux de proie » donné par Chouette à voir! qui aura lieu à la salle multifonctionnelle de la bibliothèque municipale à **13 h30**. L'occasion unique d'éveiller la curiosité des jeunes sur la faune qui les entoure et de rencontrer deux oiseaux ambassadeurs vivants de l'Union québécoise de réhabilitation des oiseaux de proie (UQROP)



FEUILLE D'ACTIVITÉS POUR LE SENTIER DES CONTES

Amuse-toi à lire ou à écouter une histoire en te promenant d'un panneau à l'autre. Fais les activités suivantes tout au long du Sentier.

Peux-tu trouver ce qui suit?

Une paire d'oreilles de lapin, et trois œufs bleus dans un nid. Trois ours empilés, et une araignée suspendue qui se repose Un gland, une fleur et une plume flottant sur un bateau

Peux-tu compter ce qui suit?

Les tournesols sur le panneau 1
Les nénuphars sur le panneau 4
Les papillons sur le panneau 7

Et pour finir, un brin de jasette :

Quel est ton trésor préféré dans l'histoire?
Quels trésors as-tu vus cet été?
Que veut dire le mot « trésor » pour toi?

Fête nationale du Québec À SAINT-PIE

Merci!



MERCI à nos précieux bénévoles et bénévoles du comité! Ces personnes magnifiques s'impliquent toute l'année pour cette journée de festivités, qui ne serait pas possible sans elles : Sylvain St-Pierre, Éric Dubreuil, Laurent Renard, Hélène Brisebois, Annie Racine, Julie Nicolas et Eric Sergerie.

MERCI aussi à Sébastien Pinard pour l'organisation du tournoi de rues et à son collègue Ismaël Dufour et à tous les joueurs qui étaient présents au rendez-vous malgré la pluie!

MERCI aux participants qui se sont déplacés pour les festivités malgré la température qui n'était pas en notre faveur.

On se voit en 2024 pour une autre édition de la Fête nationale à Saint-Pie !

Un **ÉNORME MERCI** à tous nos précieux commanditaires et partenaires!

À notre liste de cette année s'ajoutent 2 noms : Michael Boulay de Volailles aux Grains Dorés qui nous a généreusement prêté une remorque réfrigérée pour la durée de notre événement et Jacques Rathé du concessionnaire Aubin & St-Pierre qui nous a prêté un véhicule Kubota qui nous a été très utile!

Merci à nos partenaires Desjardins, Royal Pyrotechnie et Promutuel assurance Bagot. Merci à la Société Saint-Jean-Baptiste Richelieu/Yamaska pour leur contribution et leurs décorations. Merci aussi à Stéphane Ravenelle et son fils Nicolas Ravenelle qui se chargent bénévolement d'alimenter tout notre site afin de vous offrir spectacles, jeux, éclairage et foodtruck!

Merci chers commanditaires!







Merci À NOS PRÉCIEUX COMMANDITAIRES

24 JUIN

COMMANDITAIRE Prestige

- CUISINE AMBIANCE
- OLIER GRISÉ
- DESJARDINS
- PLOMBERIE BRYAN LAMBERT
- EXCAVATION JF TÉTREALT
- PROMUTUEL ASSURANCE BAGOT
- LES CONSTRUCTIONS LUC LOISELLE INC
- RAVENELLE ÉLECTRIQUE
- MAÎTRE GLACIER SAINTE-CÉCILE
- ROYAL PYROTECHNIE

COMMANDITAIRE Or

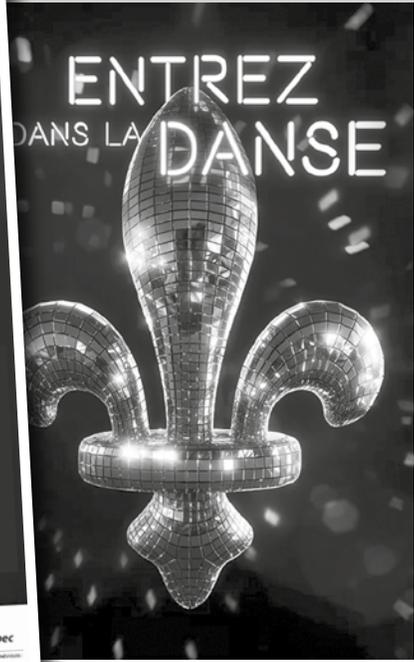
- ALIMENTATION ST-PIE INC.
- LES SERRES MICHEL BOUSQUET ENR
- BRUNO RAVENELLE ARPEUTEUR
- PROXIM GESTION THÉRIALUT ET LAPOINTE
- DANIEL RAVENELLE EXCAVATION INC
- RÉSIDENCE FUNÉRAIRE MONGEAU
- GARAGE F. DUBÉ INC
- SOUDURE ST-PIE INC
- GARAGE PONTBRIAND
- SYNARTECH
- GESTION GUY LACASSE
- USINAGE DENIS PION INC
- LES AUTOMOBILES FC
- VÉLO PONTBRIAND
- LES ENTREPRISES JULIEN RAVENELLE

COMMANDITAIRE Argent

- AGROCENTRE TECHNOVA INC
- FERME BEAU-TANG INC
- CONCEPT K
- LUSSIER ALARME
- CUISINE CFM
- MARIE COIFFURE
- DÉNEIGEMENT ENTREPRISE F.M.

165, RUE LACASSE, SAINT-PIE, AU TERRAIN DES LOISIRS





LOISIRS ET CULTURE

350\$ / ÉQUIPE
35\$ / PAR JOUEUR

*Inscription
en ligne*

DEK HOCKEY

TOURNOI AMICAL
2023

SAM
09
SEPT
2023

ÉQUIPES

- LE CAPITAINE INSCRIT SON ÉQUIPE
- ÉQUIPES MIXTES DE 9 JOUEURS* + 1 GARDIEN**
- 1 JOUEUSE EN TOUT TEMPS SUR LA PATINOIRE
- 3 PARTIES PAR ÉQUIPE ASSURÉES
- CADEAUX REMIS À TOUS LES JOUEURS
- BALLES FOURNIES
- PRIX AUX GAGNANTS

*MAX 3 JOUEURS NON-RÉSIDENTS PAR ÉQUIPE

**PAS DE RESTRICTION POUR LES GARDIENS

INSCRIPTIONS

Julie Nicolas, directrice des loisirs
450 772-2488 p236, loisirs@viljest-pie.ca



MIXTE
RÉCRÉATIF*
3V3

*ON JOUE POUR
le plaisir!*

*SANS COTE NBHPA



LES RÉSIDENTS
DE SAINT-PIE SONT
INVITÉS À FORMER
UNE ÉQUIPE

**POUR INAUGURER
NOTRE TOUTE
NOUVELLE
SURFACE DE DEK
HOCKEY**

INSCRIPTIONS
ET CRITÈRES
VILLEST-PIE.CA

FÊTE



Desjardins

FAMILIALE

Samedi 26 août

AU TERRAIN DES LOISIRS
DE 11H À 15H

À l'horaire

Épluchette de blé d'inde

avec la collaboration du Centre de la famille St-Pie

Via ferrata (escalade de parois)

Spectacle d'acrobaties
à 13h

Maquillage rapide

**Jeux gonflables
et jeux géants**

**Animation amusante
et plus encore!**

DERNIÈRE ÉDITION!

20^e Tournoi de balle molle Olivier Beaudry



11-12 ET 13 août
Au terrain des loisirs St-Pie
(165 rue Lacasse)

Commanditaire officiel:
• LES MARCHÉS •
Tradition
Alimentation Saint-Pie

PLUSIEURS ACTIVITÉS DURANT CETTE FIN DE SEMAINE

Compétition amicale
**DE JEU DE
POCHES**



**JEUX
GONFLABLES**
Samedi-Dimanche

SAMEDI: SOIRÉE FESTIVE !

**COURS
DE DANSE
COUNTRY** À 19 H

**FRANCIS
RAVENELLE**
CHANSONNIER **DÈS 21 H**



CANTINE SUR PLACE

Spéciaux sur l'alcool !

Admission gratuite

*Une partie des profits sera remise à Entraide St-Pie



ENTRAIDE SAINT-PIE

Un organisme communautaire qui vient en aide alimentaire aux citoyens de Saint-Pie

Nous avons beaucoup d'**articles à prix modique** comme vaisselle, articles de sports, jouets, vêtements pour enfants et adultes, habits de neige, bottes, souliers, livres, jeux de société, meubles, cadres, etc.

Veuillez prendre note que la **section «boutique» est ouverte à tous**. Les profits vont pour l'aide alimentaire. En tout temps, sacs verts pour 6\$

LA BOUTIQUE EST OUVERTE : Le premier samedi de chaque mois de 9 h à midi / Tous les mardis de 13 h à 16 h - Sur appel

Nous sommes situés au **301C, rue Notre-Dame, cour arrière rue Roy**

Johanne St-Pierre **450 772-5574**
Local les mardis : **450 772-5333**

**POUR LES DONS DE
MEUBLES ET GROS ARTICLES,
APPELER AVANT DE SE RENDRE**

INSCRIPTION CATÉCHÈSE PAROISSIALE (DÈS L'ÂGE DE 8 ANS)

La catéchèse c'est la formation donnée aux enfants qui se préparent à recevoir les sacrements d'initiation à la vie chrétienne. Ces sacrements sont ceux du pardon, la première communion et la confirmation.

C'est une catéchèse plus structurée, plus encadrée, qui s'échelonne dans le temps et est ponctuée par des rites vécus dans la communauté. Le rôle de la catéchèse, c'est de proposer des chemins pour se rapprocher du Christ et ainsi faire l'apprentissage de la vie chrétienne dans toutes ses dimensions.

Le rôle de la catéchète, c'est d'animer et d'accompagner un petit groupe de jeunes dans leur cheminement spirituel. Cette personne est accompagnée tout au long du parcours par l'équipe de responsables de la catéchèse.

NOUVELLE PROCÉDURE POUR LES INSCRIPTIONS

Rendez-vous sur notre site internet

CATECHESE.CA (sans accent)

Vous y trouverez un lien pour compléter en ligne l'inscription de votre enfant.

DATE LIMITE D'INSCRIPTION LE 1^{ER} SEPTEMBRE

COLLECTE DE SANG



DONNEZ DU SANS. DONNEZ LA VIE.

Organisée par

**LES CHEVALIERS
DE COLOMB
CONSEIL 2958
DE SAINT-PIE**



Mardi 29 août

SUR RENDEZ-VOUS

CENTRE SPORTIF ET CULTUREL
50, avenue Garneau, Saint-Pie



Prenez rendez-vous dès aujourd'hui !

→ En ligne : scannez le code QR

→ Par téléphone : appelez le 1 800 343-7264





Votre Calendrier - Août 2023

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
		1 PLEINE LUNE  ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h	2	3 Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	4 Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	5 ENTRAIDE ouvert 9 h à 12 h
		CONSEIL MUNICIPAL Séance à 19h 		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	
6	7	8 	9	10 CONCERT EN PLEIN AIR Parc Euclide-Lacasse 	11 TOURNOI DE BALLE MOLLE Par Olivier Beaudry 	12 TOURNOI DE BALLE MOLLE Par Olivier Beaudry
		ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	Collecte de DÉCHETS 	
13 TOURNOI DE BALLE MOLLE Par Olivier Beaudry	14	15	16	17 JEUX EN FAMILLE & CRÈME GLACÉE Parc Euclide-Lacasse 	18 CINÉ EN PLEIN AIR Le Petit Champ 	19
		ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	Collecte de MATIÈRES RECYCLABLES 	
20	21 DÉBUT DU CAMP SPORTS	22	23		24	25 FÊTE FAMILIALE 26 Épluchette de blé d'inde, animations et jeux 
		ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h		Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 	Collecte de DÉCHETS 	
27	28	29 COLLECTE DE SANG Centre sportif	30 PLEINE LUNE 	31 Collecte de MATIÈRES ORGANIQUES 		
		ENTRAIDE ouvert 13 h à 16 h				

Découvrez votre conseil d'administration et ses officiers



Membres du conseil d'administration de la Caisse Desjardins de la Région de Saint-Hyacinthe accompagnés de Nathalie-Lise Giguère, directrice générale. Absents sur la photo : Martin Nichols et Virginie Chagnon



Fanie-Claude Brien
Présidente



Anne-Marie St-Germain
1^{re} vice-présidente



Jacinthe Martin
2^e vice-présidente



Sylvie Gosselin
Secrétaire

- **Serge Audette**, administrateur
- **Odette L. Perron**, administratrice
- **Stéphanie Guillet**, administratrice
- **Cédric Mignault**, administrateur
- **Vincent Palardy**, administrateur
- **Claudia Bernier**, administratrice
- **Frédéric Demers**, administrateur
- **Jausée Carrier**, administratrice
- **Jessy Bissonnette**, administratrice
- **Flavie Moyen-Sylvestre**, administratrice
- **Martin Nichols**, administrateur
- **Virginie Chagnon**, administratrice de la relève

 **Desjardins**
Caisse de la Région
de Saint-Hyacinthe

Entreprises F.L. enr

Garage Débrossage et peinture, retouches ou complet
Service d'évalua

450.772.5654

www.entreprisesfl.com

info@entreprisesfl.com
249 Messier (Domaine Bousquet)
St-Pie JOH 1W0

Fernand Laflamme Prop.



ALIMENTS CRUS POUR CHIENS & CHATS

COMPLET - SANS PRÉPARATION

100% NATUREL

★ SPÉCIAL
GRANDES
RACES

Permis MAPAQ • Certifiés HACCP • Normes A.A.F.C.O.

LIVRAISON GRATUITE

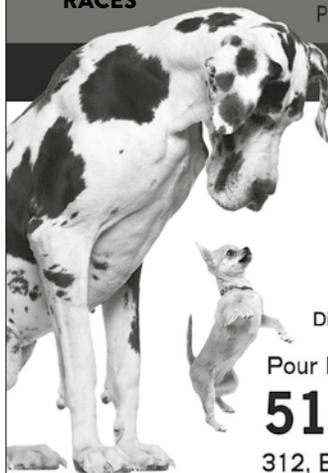


PHOTO A TITRE INDICATIF.

Distributeur des **ALIMENTS CRUS
GRENIER**

Pour la région de St-Hyacinthe

514 776-9396

312, Bas de la rivière, Saint-Pie JOH 1W0

Excavations J.F. Tétréault Inc.



R. B. Q. : «8259-4508-01»

Tél. : (450) 772-2596

Cell. : (450) 223-4169

Fax : (450) 772-1091

641, Bas de la Rivière, St-Pie, JOH 1W0

- » **TRANSPORT EN VRAC**
sable • pierre • terre
- » **SPÉCIALISÉ**
en cours d'eau verbalisé
- » **Bélier avec lame
arrière**
- » **Bélier pour
terrassement**
- » **Mini-pelle** avec marteau
hydraulique
- » **Pelles** avec système
laser (peigne)



HÉNAULT ET MATHIEU
NOTAIRES ET CONSEILLERS JURIDIQUES

224, RUE NOTRE DAME
SAINT-PIE, QUÉBEC JOH 1W0
TÉLÉPHONE : (450) 772-2484
TÉLÉCOPIEUR : (450) 772-2503

888, AVENUE BOURDAGES NORD
SAINT-HYACINTHE, QUÉBEC J2S 5N9
TÉLÉPHONE : (450) 773-1704

hmnotaires@notarius.net

La Griffons Dor

Diplômée de Canin Mode 2007

Toilettage

Pour chiens et chats

Prix variant entre 30\$ et 50\$



Service de *dressage*
pour chiots et chiens
(maître chien)

Rabais de 5\$ à 10\$
pour nouveaux clients

Amélie Blais / 676 rang Double
St-Pie JOH 1W0 / (450) 772-5797

**ORDINATEUR
EXPRESS**
AU SERVICE DE VOS TECHNOLOGIES

À Votre Service
Depuis Plus De **20 ANS!**

Visitez notre site web pour les achats en ligne

www.ordiexpress.com



Services offerts

- Téléphonie IP (installation et entretien)
- Câblage réseau
- Entretien de parc informatique.
- Serveurs
- Virtualisation
- Revendeur infonuagique office 365.
- Sauvegarde en ligne et plus.
- Entretien d'imprimante
- Service autorisé Xerox

Vente

- Serveurs, ordinateurs, portables, tablettes
- Imprimantes et fournitures
- Écrans, projecteurs
- Routeur et accès point
- Livraison partout au Canada

(450) 778-1008

1369, boul. choquette St-Hyacinthe, Qc J2S 6E9

PELOUSE & DÉNEIGEMENT



- Déchaumage - aération - rouleau
- Fertilisation
- Traitement mauvaises herbes & insectes
- Tonte de pelouse & vacants.
- Ramassage de feuilles
- Déneigement



Raymond Tanguay - 450.772.2296 - 450.888.4823

Les Grains SEMTECH Inc.

Expert en conditionnement et traitement de semences

2736, route 235
Saint-Pie, Québec
J0H 1W0

T 450 772-2465
1 888 772-2465
F 450 772-6345



BRUNO RAVELLE
Arpenteur-Géomètre

2685, boulevard Casavant ouest, bureau 101
Saint-Hyacinthe (QC) J2S 8B8

450 250-2999

info@brunoravenelleag.com

brunoravenelleag.com

- Certificat de localisation
- Bornage
- Piquetage
- Cadastre
- Implantation
- Arpentage Foncier

Isabelle Beauregard
Couturière



Bord de pantalon
Petite réparation
Fermeture éclair
Articles pour bébé

450 772-2256

Signé Fa-Mi-Sol

33 ans de passion

Pose d'Ongles - Coiffure : Coupe & Mise en plis
Pressothérapie - Traitement à la Paraffine

Nathalie Racine

136, Ave Roy Saint-Pie

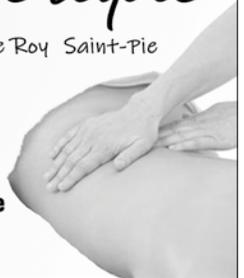
450-772-2737

Makiné Thérapie

Marie-Soleil Rodier 136, Ave Roy Saint-Pie

Masso - Kiné - Orthothérapie
Massage femme enceinte
Service de massage sur chaise
et à domicile. Reçu d'assurance

450-502-2237



Produits
de l'érable 4 saisons

Chocolaterie • Pâtisserie • Confiserie

1849 rue Des Cascades
Saint-Hyacinthe, QC J2S 3J4

450.773.9313 • info@produits-erable-4saisons.com
produits-erable-4saisons.com

Les Constructions Patrick Rodier inc.

Un projet à votre image !



R.B.Q. # 8336-9561-44

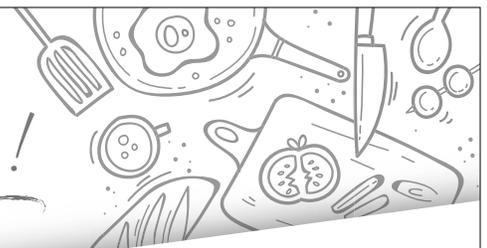
Entrepreneur général
en Construction
& Rénovation

450-278-3421

Là où le rêve commence...



Merci de
votre fidélité!



• LES MARCHÉS •

Tradition

131-A Rue Sainte-Cécile, Saint-Pie, J0H 1W0
du Lundi au Dimanche, de 8h00 à 21h00



- Batterie Interstate & NationWide
- Pneus Neuf & Usagés
- Roues de Couleur
- Accessoires pour Camion

450-772-5780

Situé à Saint-Pie

Dépositaire
STAR USA




DIVISION
MÉTAUX M&M

DIVISION
SOLUTION "RAMASSE-TOUT"

Récupération de rebuts de métaux (scrap) et achat de métaux

Service de conteneur / Démantèlement industriel

2531, boulevard Industriel, Chambly (Québec) J3L 5G8
T. 514 240-0321

LA CABANE
L'Ancestrale

- Repas de cabane
- Réception de tous genres
- Capacité de 40 personnes

450 777-6747
Située à Saint-Pie
Sur réservation seulement



RE/MAX RENAISSANCE

3100, avenue Cusson, bureau 101,
Saint-Hyacinthe, (Québec) J2S 8W9
450 773 7207
remax-quebec.com

VOTRE MEILLEURE ALLIÉE
POUR VOUS SOUTENIR
DANS VOS PROJETS
IMMOBILIERS !




Sonia Dube
COURTIÈRE IMMOBILIER
RÉSIDENTIEL

450 276-4540
sonia.dube@remax-quebec.com

imprimerie
CIC...

MAISON DE CONCEPTION
• TOUS VOS PROJETS SOUS LE MÊME TOIT •

- PAPETERIE COMMERCIALE
- SUPPORT MARKETING
- SUPPORT ÉVÉNEMENTIEL
- ARTICLE PROMOTIONNEL
- ARTICLE GRAND FORMAT

1 450 772-5552 • projets@imprimeriecic.com

FABRIQUÉ ICI PAR DES PASSIONNÉES D'ICI



LES ENTREPRISES
S.G. AUDY

Sébastien Audy
450 278-4115
entsgaudy@gmail.com
RBQ 5675 4518 01
369 Ch. De St-Dominique,
Saint-Pie (Qc) J0H 1W0

RÉSIDENTIEL - COMMERCIALE - AGRICOLE






- › Problème d'infiltration d'eau
- › Spécialité drain français
- › Étanchéisation de fondation
- › Injection fissure
- › Transport de vrac
- › Marteau hydraulique
- › Champ d'épuration
- › Inspection par caméra
- › Égout et aqueduc
- › Excavation de tous genres

LES AUTOMOBILES FC

450 388-0072

- ★ Vente de véhicules d'occasions
- ★ Esthétique automobile
- ★ Traitement antirouille
- ★ Réparation et remplacement de pare-brise

* Nous faisons les antirouilles permanents et le scellant à peinture sur les véhicules neufs.

144, rue Saint-François, Saint-Pie



GARAGE PONTBRIAND (2005) INC.
144, rue Saint-François, Saint-Pie-de-Bagot
450 772-2263

ALIGNEMENT - AIR CLIMATISÉ - MÉCANIQUE GÉNÉRALE
www.garagepontbriand.com

Ravenelle Électrique

Entrepreneur Électricien

St-Pie 450-772-5271

• Industriel • Commercial • Résidentiel • Institutionnel • Agricole

Mégatech

Informatique



56 Montcalm
Saint-Pie, Qc. J0H 1W0
Tél.: (450) 772-2030

www.megatech-informatique.com

Débitage de viande la sauvage

Animaux de la ferme Emballage sous vide
Animaux sauvage Service de congélation



1969 Rg de la rivière Sud
st pie
J0H 1W0

Nancy 514-791-2913

Jack 514-951-2069

Support pour l'abattage



**NORMAND THÉRIAULT
NATHALIE LAPOINTE**
pharmaciens-propriétaires

75-A, rue St-François
St-Pie (Québec) J0H 1W0

T 450.772.2272

F 450.772-2759

theriaultnlapointe@groupeproxim.org

Lun. au Vend. : 9h à 20h

Samedi : 9h à 15h

Dimanche : Fermé

LIVRAISON GRATUITE

membre affilié à **Proxim**



GARAGE MARCEL MORIN

À VOTRE SERVICE DEPUIS 1925

450-772-2464

357 rue Notre-Dame, Saint-Pie J0H 1W0

@garagemarcelmorin

DÉTAILLANT AUTORISÉ

**nokian[®]
TYRES**

PRO-DESIGN

Division construction inc.

Entrepreneur général - Projet clé en main - Construction de bâtiment
Revêtement extérieur - Finition intérieur - Toiture - Bardeaux ou métallique

Spécialité :

**VENTE ET INSTALLATION
DE PORTES ET FENÊTRES**



soumission à domicile gratuite • 450 278-4442

KEVIN BLANCHARD